

Montréal, le 20 mai 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Société en commandite Gaz Métro et personnes intéressées ayant déposées une demande d'intervention**

**Objet : Demande amendée relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et à la modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016  
Dossier de la Régie: R-3970-2016**

---

Chères consoeurs,  
Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la demande amendée et des pièces supplémentaires déposées en date d'aujourd'hui par Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) pour compléter sa demande. La Régie comprend que Gaz Métro déposera, au cours des prochaines semaines, le texte des *Conditions de service et Tarif*, dans ses versions française et anglaise.

La formation chargée d'étudier le dossier me prie de vous transmettre le nouvel échéancier suivant pour l'examen de la demande tarifaire de Gaz Métro.

27 mai 2016, 12h	Date limite pour le dépôt d'un budget de participation sur les pièces supplémentaires déposées par Gaz Métro
31 mai 2016, 12h	Date limite pour le dépôt des commentaires de Gaz Métro sur les demandes d'intervention et les budgets de participation
3 juin 2016, 12h	Date limite pour le dépôt de la réplique des personnes intéressées aux commentaires de Gaz Métro

La Régie tiendra le **13 juin 2016, à compter de 9h**, une séance de travail relative à l'efficacité énergétique, dans la salle **Krieghoff** de ses bureaux à Montréal. Tel que mentionné dans sa décision D-2016-072 du 11 mai 2016, cette séance de travail portera notamment sur les résultats du processus d'évaluation des programmes d'efficacité énergétique PE208, PE218 et PE219 ainsi que sur le processus de comptabilisation des économies générées par les programmes du PGEÉ.



Enfin, la Régie avise qu'elle a réservé les dates **des 8 et 9 septembre 2016** ainsi que **du 12 au 16 septembre 2016** pour la tenue de l'audience publique relative à la demande de Gaz Métro.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

